

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NO OCA19-(C-4.1)-011

Cette ordonnance vise le retrait de la signalisation délimitant un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, d'une longueur de 6 mètres, face au 525, 5^e Avenue - District de Pointe-aux-Trembles.

ORDONNANCE N° OCA19-(C-4.1)-013

Cette ordonnance permet l'installation d'une zone de stationnement délimitant un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 5.6 mètres, face au 130, 83^e Avenue - District de La Pointe-aux-Prairies.

ORDONNANCE N° OCA19-(C-4.1)-014

Cette ordonnance vise à apporter les modifications suivantes à la réglementation de stationnement aux abords de l'école de la Belle-Rive – Pavillon de la Pointe - District de La Pointe-aux-Prairies.

Sur le côté sud de la rue Bureau :

- De retirer une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h, jours d'école, sur une distance de 50 mètres vers l'ouest incluant l'entrée charretière, à 84 mètres de la 100^e Avenue.
- D'installer une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 9 h et de 15 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur une distance de 50 mètres vers l'ouest incluant l'entrée charretière, à 84 mètres de la 100^e Avenue.
- De retirer une zone d'arrêt interdit de 7 h à 18 h, jours d'école, excepté autobus scolaire, sur une distance de 19 mètres vers l'ouest, à 65 mètres de la 100^e Avenue.
- D'installer une zone d'arrêt interdit de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, excepté autobus scolaire, sur une distance de 19 mètres vers l'ouest, à 65 mètres de la 100^e Avenue.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 13 novembre 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat